

Pilier 2 : 1 milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgences sanitaires

Note technique sur : Application du Règlement Sanitaire International (2005)

CONTEXTE

Le Burundi s'aligne à la déclaration faite par la Région Africaine de l'OMS dans cette matière.

Le Burundi, a adopté le Règlement Sanitaire International (RSI) de 2005 en 2007. Depuis lors, plusieurs activités d'application du RSI au Burundi ont été mis en œuvre dont l'Evaluation Externe Conjointe (EEC) en 2018, l'élaboration d'un Plan d'Action National de Sécurité Sanitaire (PANSS) et le suivi de sa mise en œuvre, la mise en place d'un Centre d'Opération des Urgences de Santé Publique (COUSP), le déploiement de la stratégie de surveillance intégrée de la maladie et la riposte de 3^{ème} génération, le renforcement des capacités du système des laboratoires nationaux et bien d'autres activités.

En termes de progrès dans l'application des exigences du RSI, une analyse des rapports d'auto – évaluation à l'aide de l'outil SPAR de l'OMS montre que de 2018 à 2023, le score global du RSI est passé de 13 à 32 %.

ACTIONS EN COURS

Actuellement plusieurs activités sont en cours pour améliorer l'application des exigences du RSI au Burundi. Un inventaire des instruments juridiques relatifs à l'application du RSI a été réalisé. Une feuille de route d'amélioration de l'encrage institutionnel de cet instrument juridique a été élaboré et est en cours de mise en œuvre. Une seconde Evaluation Externe Conjointe a été réalisée en Novembre 2023 et a montrée des défis majeurs en termes de mise en œuvre de l'approche « un seul monde, une seule santé ». Pour faire face à cette situation, le Burundi est en train de préparer un atelier RSI – PVS (Performance of Veterinary Services) visant la facilitation de l'approche une seule santé au Burundi.

Le Burundi a également participé dans les consultations en cours sur les amendements au RSI de 2025 (IHRWG) et le traité sur les pandémies (INB). Les résolutions issues de ces consultations permettront d'améliorer la gestion des futures urgences sanitaires dans la Région Africaine de l'OMS et au Burundi en particulier.

DÉFIS ACTUELS

Le Burundi rencontre des défis dans l'organisation des différents éléments de suivi. Cela étant en grande partie liée au manque de ressources humaines et matériels qualifiés, l'insuffisance de ressources financières domestiques.

LES PERSPECTIVES

Pour améliorer l'application des exigences du RSI au Burundi, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA vise la mise en place d'une structure multisectorielle de coordination du point focal RSI avec un mandat clair pour un meilleur encrage institutionnel de cet instrument juridique important dans la prévention, la détection et la réponse aux situations d'urgences sanitaires de portées internationales.

Nous comptons également améliorer l'approche « Une seule santé » afin de doter le pays de toutes les capacités nécessaires pour faire face aux menaces de maladies à venir. Nous sommes sans ignorer que plus de 60 % des urgences de santé publiques dans la région africaine sont dues aux maladies zoonotiques.

ORIENTATIONS DU PAYS

La coordination du point focal national RSI est logée au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA dans la Direction ayant la promotion de la santé dans ses attributions. Une vingtaine de directions issues des différents Ministères du pays participent comme membre actif dans les activités de suivi-évaluation de la mise en œuvre du RSI au Burundi.

Site officiel du Ministère de la Santé Publique et la Lutte contre le SIDA du Burundi :
<http://fbpsanteburundi.bi/bdd072020/>

DEMANDE D'ASSISTANCE

Le pays a toujours besoin des appuis multiformes des partenaires bilatéraux et multilatéraux, dont la communauté internationale, pour l'application des exigences du RSI au Burundi. Plusieurs chantiers restent en cours pour tendre vers l'agenda de la sécurité sanitaires mondial, régional et mieux protéger les populations contre les différentes menaces de santé publique en alignement au 14^{ème} programme de travail de l'OMS convenu par les états partis.

Il est ici important de rappeler que le pays n'a que seulement 32 % de capacités en termes de niveau de préparation aux urgences de santé publique.

Lien vers l'outil SPAR : <https://extranet.who.int/sph/spar>